

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 26 MAI 2020

Date de la convocation : 20/05/2020

Date d'affichage : 20/05/2020

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 15 **Votants :** 15

Le mardi 26 mai 2020 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Brigitte BURLET, doyenne du Conseil Municipal.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burllet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Martinet Céline – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhate Olivier

Boistard Sylvie est élue secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Paul CLARET ouvre la séance en félicitant l'ensemble des élus pour leur score important Et rappelle qu'il convient de toujours faire valoir l'intérêt général à l'intérêt particulier.

Madame Brigitte BURLET prend la Présidence et rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire ;

I. ELECTION DU MAIRE :

Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

Madame Anne LENFANT ayant obtenue la majorité absolue est proclamée Maire.

Vote pour : 14 + 1 blanc

Délibération 28-2020

Monsieur Jean-Paul CLARET remet l'écharpe à Madame Anne LENFANT.

Cette dernière remercie l'ensemble des conseillers pour leur confiance.

II. DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Madame Le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de désigner le nombre d'adjoints sachant que le maximum est de 4 (15 membres x 30% = 4.5 donc arrondi en dessous).

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

Vote pour : 15

Délibération 29-2020

III. DESIGNATIONS DES ADJOINTS :

Madame Le Maire propose, après appel à candidature à l'assemblée délibérante :

- Madame Suzy REY en tant que première adjointe en charge du personnel communal, affaires sociales, jeunesses, personnes âgées, Musée de l'Ours des Cavernes et Développement Economique.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

- Monsieur Patrick BESSON en tant que 2^{ème} adjoint en charge des travaux et infrastructures
- Madame Brigitte BURLET en tant que 3^{ème} adjointe en charge de l'urbanisme, foncier et environnement
- Monsieur Jean-Luc BESSON en tant que 4^{ème} adjoint en charge du tourisme, de l'agriculture et de la forêt

Les résultats des votes sont :

- 14 pour – 1 blanc pour Mme Suzy REY
- 14 pour – 1 blanc pour M. Patrick BESSON
- 14 pour – 1 blanc pour Mme Brigitte BURLET
- 14 pour – 1 P. Charquet pour M. Jean-Luc BESSON

De plus, au vu de la charge de l'adjoint aux travaux, il est proposé de désigner Monsieur Pierre CHARQUET en tant qu'adjoint délégué. Cette proposition est également approuvée par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Madame Le Maire fait lecture de la charte de l'élu à l'assemblée et rappelle que l'élu est là pour l'intérêt général et non son intérêt personnel ; qu'il est important d'être loyal auprès de l'assemblée en portant les décisions votées auprès des administrés en tant que telles, sans émettre d'avis ou de prise de position.

Enfin, Madame Le Maire remercie Monsieur Jean-Paul CLARET pour son engagement auprès de la Commune tout au long de ses 37 années.

IV. QUESTIONS DIVERSES :

1. Point sur l'école :

Au moment du Conseil, 11 enfants sont de retour dans la classe de Mme BICAIS et 8 dans celle de Mme MORILLAT. Le repas est servi froid, dans des plateaux repas, pris à leur bureau et livrés par le prestataire habituel Trait'Alpes. Il y a environ 7 enfants maximum pendant la pause méridienne.

Les règles de distanciation sont respectées et les enfants ne sont pas perturbés.

La désinfection se fait à la récréation de 10h, pendant la pause méridienne, pendant la récréation de 15h puis pendant la réalisation du ménage quotidien le soir (temps passé le soir environ 2h30).

A compter du 2 juin 2020, l'Inspection Académique demande à l'ensemble des écoliers de reprendre le chemin de l'école.

Les enfants prioritaires sont les enfants des parents soignants, de la gendarmerie, des employés communaux, les enfants décrocheurs et porteurs de handicaps ce qui représente 30 enfants selon la classification de la Directrice de l'école. Les groupes devant être de 15 enfants maximum, il n'est donc pas envisageable de maintenir 2 classes.

En conséquence, les employés communaux devront débarrasser la deuxième classe du bas et entreposer les meubles sous le préau.

Il est également demandé à la collectivité de mettre en place le dispositif 2S2C (Santé, Sport, Culture, Civisme) pour permettre d'accueillir tous les élèves. Ce dispositif serait à la charge de la collectivité avec l'embauche d'un animateur. Une aide à hauteur de 110€ par jour un groupe de 15 élèves est prévue.

Dans l'impossibilité pour notre commune de mettre en place un tel système, l'inspection académique nous informe le 28 mai s'il y a ou non un enseignant disponible afin d'assurer la troisième classe. Néanmoins, ce dispositif risque de s'appliquer à la rentrée de septembre 2020.

Il est tout de même incompréhensible que les collectivités doivent prendre en charge l'animation des groupes d'élèves sur le temps de l'enseignement (car le dispositif 2S2C se déroule sur les horaires d'école soit de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30).

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE LUNDI 8 JUIN 2020 A 19H30

Levée de la séance à 20h50

Fait à Entremont le Vieux,
Le 5 septembre 2020

Le Maire,
Anne LENFANT

A circular official stamp of the Municipality of Entremont-le-Vieux is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'A. Lenfant'.

